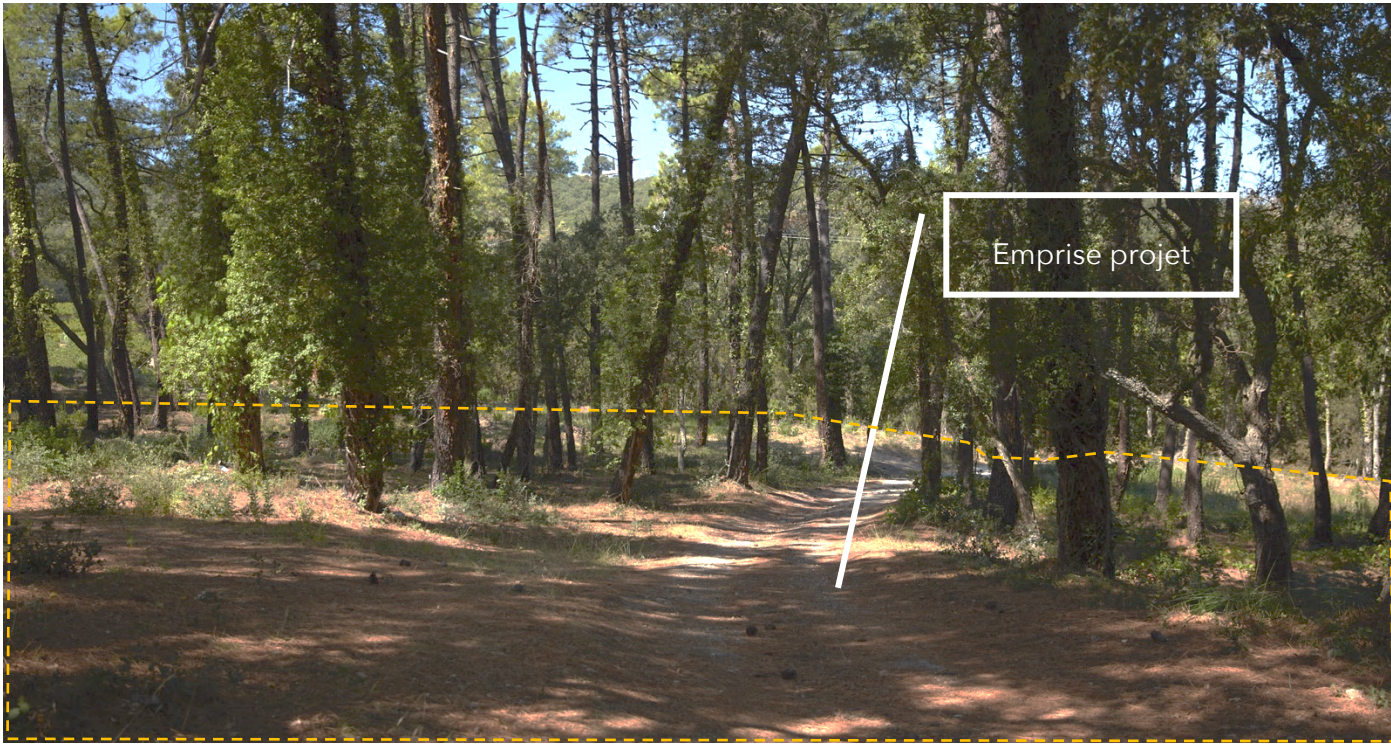


Photographie 11 : Vue sur la parcelle d'étude depuis le chemin de Saint-Marc

Ce secteur actuellement plutôt fermé deviendrait très ouvert à la faveur de la création des vignes.



Photographie 12 : Vue sur le chemin descendant vers le Vallat



Photographie 13 : sur la ligne électrique, vers l'est

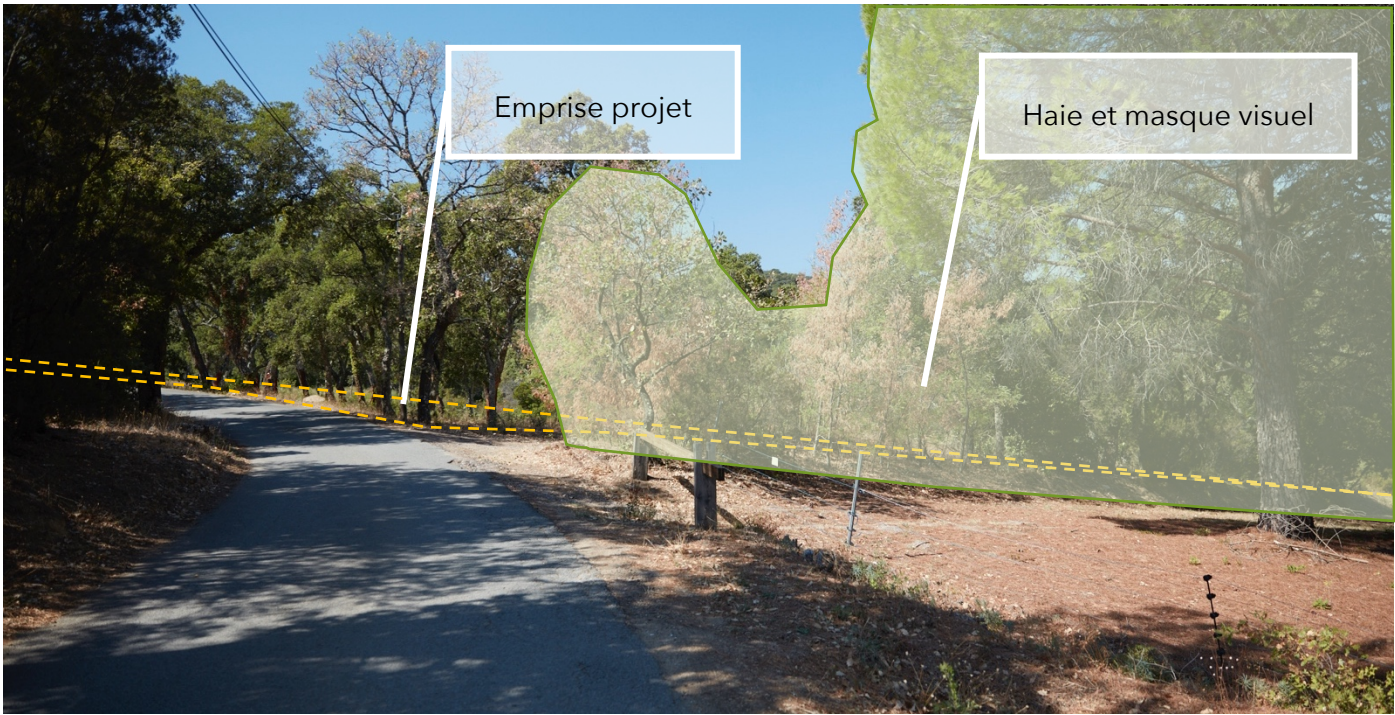


Photographie 14 : sous la pinède, proche de la ligne électrique, vers l'ouest



Photographie 15 : sur le chemin de Saint-Marc, en amont du site.

L'emprise du projet est très partiellement masquée par toute la haie implantée en limite de propriété avec les voisins



Photographie 16 : Sous la ligne RTE

On note la trouée réalisée pour passage du réseau RTE.



Photographie 17 : Sur le chemin de Saint-Marc



4. ATLAS DES PAYSAGES

La commune de la Môle et le secteur d'étude font partie de l'entité dénommée « Les Maures ».

L'entité est définie dans l'Atlas des paysages comme des collines austères se succédant en vagues. Une présence humaine discrète dans un vaste massif siliceux et sombre, où domine le couvert forestier.

4.1. AGRICULTURE ET FORESTERIE

L'Atlas des paysages de 2007 indique que la surface agricole ne représente que 10 à 15 % du territoire environ avec près de 75 % de vignes cultivées en terrasses. La présence agricole a diminué de manière importante depuis 20 ans, touchant toutes les cultures.

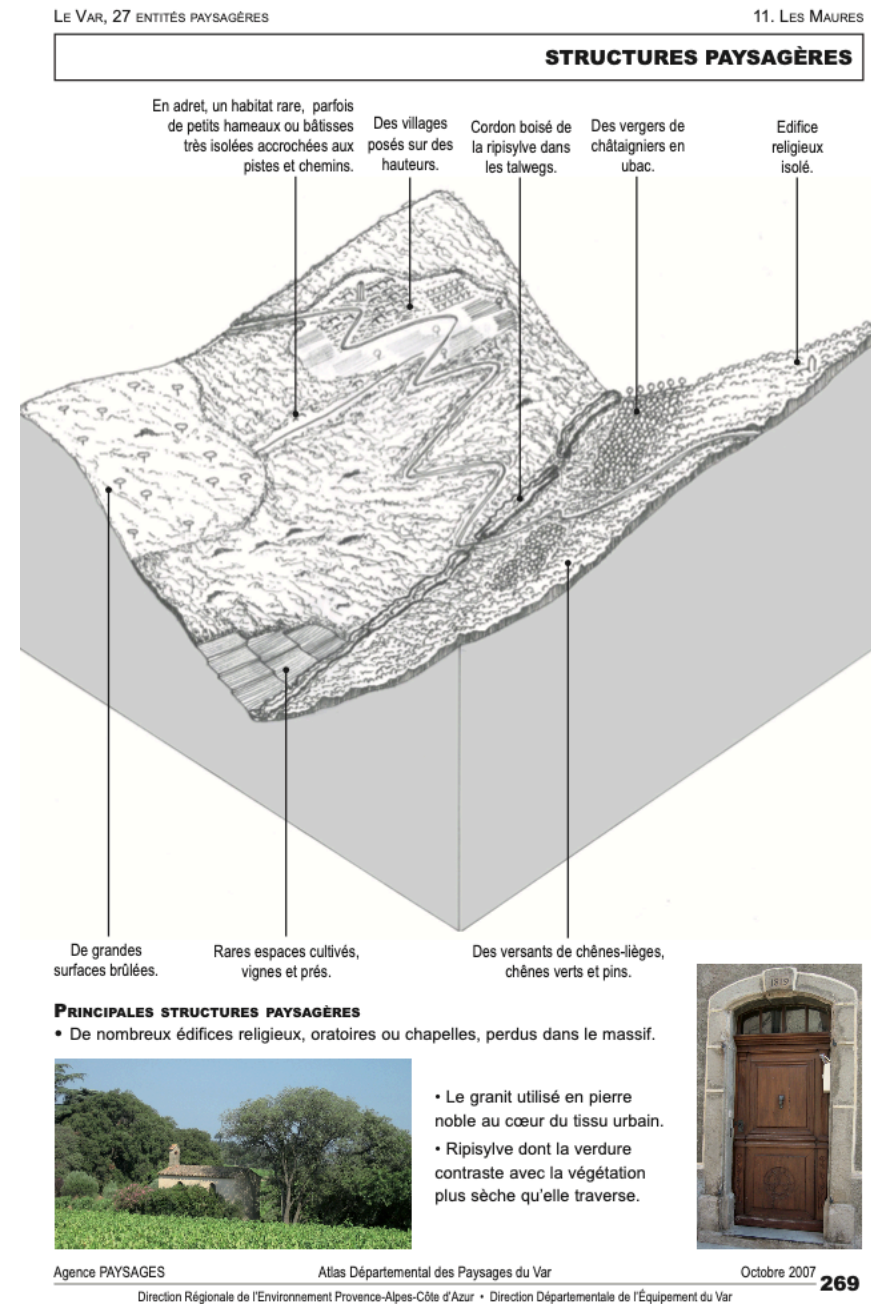
Il note aussi de belles châtaigneraies, qui sont encore bien entretenues et exploitées.

Pour sa part, une grande partie de la forêt du massif est domaniale et gérée par l'ONF.

4.2. LES STRUCTURES PAYSAGÈRES

Les structures paysagères sont faites de monts collinaires boisés avec des vergers de châtaignier en ubac. En adret, l'habitat est rare. On note toutefois parfois de petits hameaux et des bâtisses très isolées accrochées aux pistes et chemins. Les ripisylves sont bordées de cordons boisés.

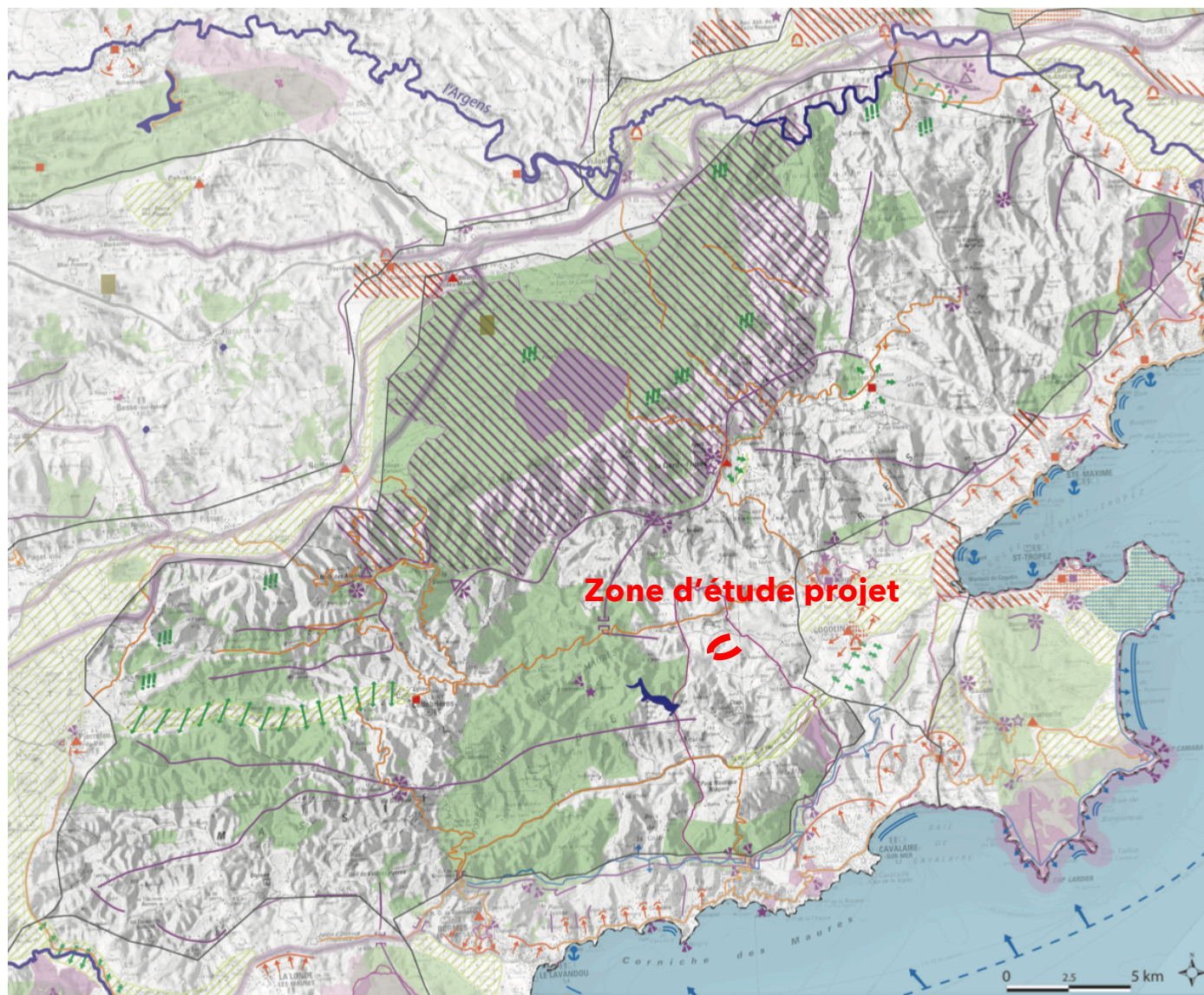
Les rares espaces cultivés sont implantés dans les vallons.



Source : Atlas des paysages 2007, agence Paysages

4.3. TENDANCES D'ÉVOLUTION ET ENJEUX

Figure 20 : Carte des enjeux localisés



La carte des enjeux localisés ne montre aucun enjeu sur le secteur d'études.

Sont aussi identifiés des enjeux plus globaux :

- La déprise agricole.
- Le risque incendie (qui a couvert 25 000 ha en 1990, et 17 000 ha en 2003).
- Les grandes opérations forestières. L'état sanitaire des arbres (on observe des descentes de cimes très marquées).
- La pression urbaine sur les franges du massif et en périphérie immédiate de villages et hameaux dans les vallons intérieurs (comme Collobrières, La Garde – Freinet, Plan de la Tour et vallée de la Môle).
- L'extension des aménagements touristiques et des centres de vacances.
- La qualité paysagère des nouvelles infrastructures : route ou rail...

Le projet d'extension viticole apparaît au mieux favorable puisque sont identifiés des problématiques de déprise agricole et de risque incendie.

Sur ce dernier sujet, nous rappelons les travaux de Michel Bouzeix, directeur de recherche honoraire à l'INRA, pour qui **la vigne demeure un excellent coupe – feu**. Il apparaît que les incendies causent de gros dégâts aux premières rangées de vignes, mais que celui-ci ne franchit pas les champs. D'un point de vue des cultures, celles-ci sont bien évidemment très endommagées et les vins produits développent des notes de plastique brûlé, de viande fumée et de cendre. **La disposition de vignes peut ainsi permettre de limiter la propagation d'un incendie** d'une partie vers une autre partie d'un domaine, à condition que ces vignes soient distantes d'au moins 10 mètres d'une zone boisée ou de bâtiments.

Dans l'Aude, les présidents de la chambre d'agriculture et le SDIS ont mis en place des actions communes de prévention des feux de forêt. Au nombre de celles-ci, on note la **création de coupures vertes qui concernent la restitution d'espaces forestiers à l'agriculture pour faire barrage aux incendies**.

Le projet est pleinement compatible avec l'Atlas des paysages Du Var

5. CONCLUSION SUR L'ETAT INITIAL

Le domaine de CLOS MIRAGES est encadré par un écrin de verdure à l'extrémité ouest de la plaine de Gassin et de Cogolin. L'aire d'étude immédiate, objet d'un projet d'extension du domaine viticole, est distant du domaine d'environ 200 m, plus au nord, dans le prolongement de la plaine.

Le projet consiste en la transformation d'une entité actuellement partiellement peuplée de pins, mimosas et quelques chênes liège (un grand défrichement a déjà été réalisé sur la parcelle dans le cadre de la création d'une ligne électrique RTE), en parcelle viticole.

Ce projet va donc modifier l'état initial qui est actuellement partiellement couvert d'arbres, avec un sentiment de fermeture du paysage. Cette portion de terrain couverte de vignes à l'état futur va prendre l'aspect d'un milieu ouvert qui s'inscrira dans la continuité de la plaine.

Du point de vue de l'Atlas des paysages, le projet est pleinement compatible avec ce dernier.

D'un point de vue paysager, la modification n'est que de faible emprise (moins de 5 hectares) et ne vient pas interférer avec les grands paysages de la plaine, puisque qu'elle s'inscrira dans la continuité logique des espaces ouverts sur les terrains les plus plans du golfe de Saint-Tropez

Du point de vue du patrimoine, les cartes démontrent que les bâtiments protégés sont tous éloignés du site. Le site le plus proche est l'ancien castrum de Sainte Magdeleine, à environ 1,66 km des limites du terrain support du projet.

Les prises de vue réalisées ainsi que le contexte visible sur les photos aériennes démontrent que toute la colline est complètement couverte de boisements qui font obstacle aux visibilitées depuis le castrum et son environnement proche sur le projet.

Pour observer le domaine de CLOS MIRAGES, il faut rechercher des points de vue très spécifiques sur la piste DFCI qui longe le castrum.

La visibilité depuis l'espace protégé de l'ancien Castrum est donc catégorisée « négligeable »

La commune de la Môle est aussi entièrement délimitée par un site inscrit qui vient protéger les milieux et les paysages de la commune.

Nous rappelons que le projet de moins de 5 ha représente une surface tout à fait modeste par rapport au territoire communal.

D'autre part, il est aussi important de souligner que le projet ne modifie pas la cohérence globale, des paysages sur le secteur de la chaîne des Maures avec des élévations couverte de boisement et des vignobles dans les plaines.

L'impact du projet sur le site inscrit est catégorisé « nul ».

6. LE PROJET

Le bureau d'études SYMBIODIV a préconisé un certain nombre de mesures d'intégration écologique en faveur de la tortue d'Hermann. La première de ses mesures, la création de petites unités culturales avec bandes tampon, gère en faveur de la tortue d'Hermann (voir rapport SYMBIODIV. Étude spécifique à la tortue d'Hermann. Page 18, daté du 28 juin 2023).

Dans le cadre du projet, **trois unités culturales seront mises en place, l'une de 10 000 m², l'autre de 9 000 m² et la dernière de 6500 m².**

Ces surfaces influenceront les tournières et bandes de roulement. - **Elles seront ceinturées de bandes tampon de 6 m de large dans la partie la plus étroite en bordure du Vallat de Saint-Marc à l'ouest, constituées de l'habitat déjà en place à savoir l'habitat « Chênaies de Chêne-liège provençales » au nord, et d'une bande tampon de 10 mètres entre les chaque entités constituée de 2 m de strate herbacée, suivie d'1,5 m de strate arbustive, suivie elle-même de 3 m de strate arborée, puis d'un nouveau d'1,5 m de strate arbustive et 2 m de strate herbacée (cf. schémas n°1 et 2 ci-après).**

Ces bandes tampon devront être entretenues manuellement (ou via épareuse avec réglage de la hauteur de coupe à 10 cm du sol) en période d'hibernation de l'espèce uniquement (15 novembre à fin février).



Conformément aux recommandations des itinéraires techniques, les tournières ne devront faire l'objet d'aucun traitement pesticide. La limite entre la tournière et la bande tampon devra faire l'objet d'une matérialisation physique (visuelle) via tas de pierres, poteaux en bois ou clôture utilisée contre les sangliers (grillage permettant toutefois le passage des individus de Tortue d'Hermann).

La parcelle cultivée ne devra faire l'objet d'aucun traitement pesticide non autorisé en agriculture biologique (AB). C'est toutefois ce qui est déjà en place sur le Domaine Clos Mirages.

Deux autres mesures sont mises en place qui sont :

- L'adaptation de calendrier des travaux sur l'ensemble de la zone projet,
- Le débroussaillage, Manuel est une mission de sauvetage d'éventuels individus.

Source rapport SYMBIODIV.

Figure 21 : Illustration du
projet



7. CONCLUSION SUR LE PROJET

Le projet qui prend en compte la création d'îlots qui viennent scinder toute la zone projet en trois secteurs, renforce la moindre visibilité du site depuis les paysages lointains.

Le boisement qui borde la ripisylve est conservé.

Depuis la route de Desserte, le sentiment d'ouverture des milieux est réduit par la création de haies qui viennent fractionner l'entité.

Ses actions viennent renforcer la qualité de l'intégration du projet.

La visibilité depuis l'espace protégé de l'ancien Castrum est donc catégorisée « négligeable à nulle »

L'impact du projet sur le site inscrit, déjà catégorisé « nul » est encore renforcé par le projet.

8. CHAPITRE MÉTHODOLOGIE

8.1. ANALYSE PAYSAGÈRE

L'analyse paysagère propose un cadrage sur la zone d'étude à plusieurs échelles. Il s'agit de l'échelle éloignée, l'échelle rapprochée et l'échelle immédiate. Ces trois échelles permettent de présenter le site dans son contexte, en tenant compte des problématiques propres à chaque échelle de lecture du paysage.

Sur ce dossier de faible emprise, nous nous sommes limités à l'échelle éloignée et les échelles rapprochées et immédiates ont été fusionnées.

Le travail d'analyse consiste en l'exploration des paysages aux différentes échelles, du plus général au plus particulier.

L'objet est de cerner le contexte général paysager, urbain, à l'échelle du grand territoire, puis d'opérer des zooms successifs.

L'analyse est réalisée à partir de cartographies, cartes routières, cartes des paysages et cartes de la topographie, puis de cartes à échelle plus précise, type cartes IGN.

Nous nous appuyons aussi sur les photos aériennes disponibles sur internet, IGN, GoogleMaps™ et Google Earth™. Ces documents nous servent à comprendre le contexte, les contraintes et enjeux paysagers qui opèrent aux différentes échelles de lecture du territoire.

Les cartes à échelle plus fine ont permis de délimiter les contraintes et l'inscription du site dans son paysage proche et immédiat. Le travail de cartographie a été accompagné de visites qui ont permis de valider ou d'infirmer les hypothèses précédemment établies.

Dates de réalisation des sorties de terrains

Date	Type d'inventaire	Conditions météorologiques
11/09/2023	Général et sur site	Ciel clair

Nous avons réalisé une sortie sur le site et aux alentours.

8.2. MATÉRIEL UTILISÉ

Appareil photo numérique CANON 5D sr, plusieurs objectifs, suivi GPS.

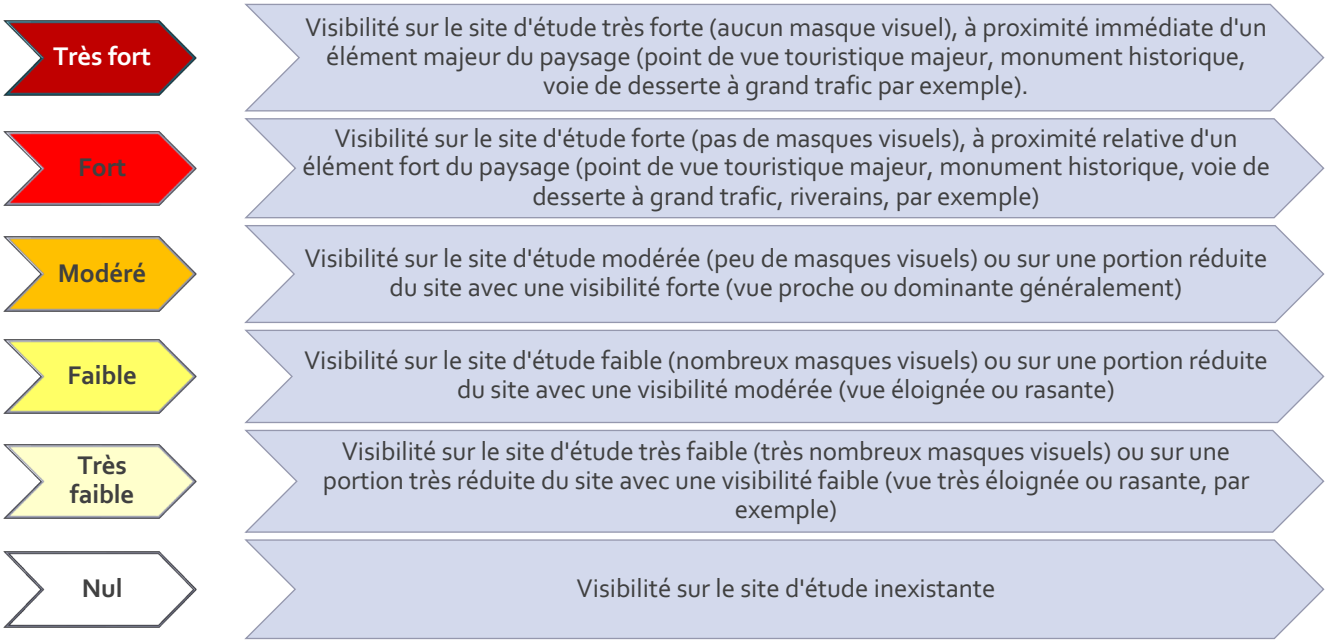
8.3. PRISES DE VUES

Sur les boîtiers à capteur demi-format, les photos ont été prises en focale 28 mm qui, en appliquant le facteur de correction de l'appareil, est équivalente à une focale 40 mm en plein format 24/36.

Sur le CANON 5 Dsr équipé d'un capteur « plein format », les photographies ont été réalisées en focale 40 mm pour la plupart des clichés. Dans les espaces très fermés, dans les sous-bois par exemple, des focales plus grandes ont été sélectionnées afin de faire comprendre le contexte de prise de vue.

Quelques photos sont présentées sous forme de panoramiques. Elles ont été réalisées à partir de plusieurs photographies prises en focale de 40 mm est assemblées (logiciels d'assemblage Affinity Photo™ et Autopano™).

8.4. CLASSIFICATION DES ENJEUX



La classification des enjeux peut ne pas être liée à une visibilité du site ou de plusieurs sites, mais en rapport avec la pression exercée par une thématique sur son environnement à l'échelle d'étude. Cette classification est alors établie en fonction de l'impact sociétal estimé ou ressenti (les éléments de mesures peuvent être la place faite au sujet dans la presse, les groupes sociaux...).